

ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS

Rte de Berne 46

1014 Lausanne Adm Cant

Unipoly Route Cantonale 1015 Lausanne

Quittance et avis récapitulatif de votre déclaration d'impôt

Nous avons bien reçu votre déclaration d'impôt



Veuillez enregistrer ou imprimer la présente quittance, car elle constitue l'unique preuve de l'envoi de votre déclaration d'impôt.

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 174, alinéa 1bis de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI), nous vous adressons ci-après le résumé de cette dernière et vous remercions de le contrôler. Si aucune demande de modification n'est adressée dans le délai de 6 jours dès le premier dépôt électronique, les déclarations déposées par voie électronique sont réputées signées et valablement déposées.

Nous vous remercions d'avoir recouru à ce mode de transmission et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Informations relatives à la déclaration d'impôt :

Date de réception : 19.02.2024 à 16:01:44

Numéro de contribuable : 67624

Période fiscale : 2023

Notre référence : DIEPM_2023_67624_1_1

ID Référence :

7MxmKDwUGhRfQxXXJSlsv5FP8EMqKT/c8RrvF6RQY0RsG1J19vvO3+OQ2rkZXoKOCgFEtJNJsHeCFILHzS8V2vhMaOw3kPZSG8a2

Informations relatives aux pièces justificatives :

La présente déclaration d'impôt a été déposée accompagnée de 1 pièce(s) justificative(s) (fichier(s) PDF)

Annexe: Récapitulation de votre déclaration d'impôt 2023



Récapitulation de votre déclaration d'impôt 2023 (sous réserve d'acceptation de votre taxation et corrections éventuelles)

Exercice commercial, date de fin (bouclement): 31.08.2023

Devise sélectionnée : CHF

Bénéfice Net

B.1	Bénéfice net ou perte (-) selon comptes de l'exercice	9'785	
B.2	Adaptation des comptes commerciaux aux règles du droit fiscal (+ ou -)		
B.3	Libéralités non statutaires et autres avantages procurés à des tiers qui ne sont pas justifiés par l'usage commercial		
	Correctif éventuel au sens des art. 66 LIFD et 103 LI		
B.4	Total des cotisations des membres		
B.5	Total des dépenses non liées à l'acquisition des recettes imposables		
B.6	Seul l'excédent des cotisations peut être porté en diminution du résultat (si différence entre B.4 et B.5 est positive)		
B.7	Bénéfice net ou perte (-) de l'exercice	9'785	
B.8	Pertes non compensées des 7 exercices précédents (PF 2016 à PF 2022)		
B.9	Bénéfice net ou perte (-) après imputation des pertes	9'785	
B.10	Bénéfice net imposable ou perte (-) en Suisse	9'785	
B.11	Bénéfice net imposable ou perte dans le canton	9'785	

Capital et Réserves

C.1	Report de bénéfices (P. & P. reportés)	
C.2	Réserve générale	
C.3	Autres réserves	
C.4	Apports versés directement au capital au cours de l'exercice (legs, successions, etc.)	
C.5	Distribution - prélèvement sur capital et autres fonds propres	
C.6	Capital	
C.7	Total capital et réserves selon comptes	
C.8	Réserves latentes imposées comme bénéfice (+ ou -)	
C.9	Fonds propres nets (fortune nette globale) du bilan fiscal	26'200
C.10	Correctif immeubles : ajustement / prise en compte de l'estimation fiscale	
C.11	Capital total imposable	26'200
C.12	Capital imposable en Suisse	26'200
C.13	Capital imposable dans le canton	26'200

Annexe(s)

La	présente	déclaration	d'impôt a	été déposée	accompagnée	des annexes	suivantes :
----	----------	-------------	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------

A01b - Répartition intercantonale selon le chiffre d'affaires
A01d - Répartition intercommunale selon le chiffre d'affaires
A01f - Répartition intercantonale directe
A01g - Répartition intercommunale directe
A03a - Prêts envers des actionnaires, des proches et/ou des sociétés du groupe
A03b - Dettes envers des actionnaires, des proches et/ou des sociétés du groupe
A03c - Transactions effectuées entre la société et des actionnaires, des proches et/ou des sociétés du groupe
A0//a - Informations complémentaires